

**09/04/2022 – Réunion du  
Conseil Municipal**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,  
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 14 Avril 2022 à 19 h – Salle des fêtes**

Fait à HASNON, le 7 Avril 2022



Le Maire,

André DESMEDT

**OBJET DE LA REUNION (2)**

- Approbation du compte rendu de conseil du 3 Février 2022
- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation des résultats du compte administratif
- Subventions 2022
- Budget primitif 2022
- Etat des taux d'imposition 2022
- Fonctionnement et recrutement CLSH 2022
- Tarifs CLSH 2022
- Organisation d'un séjour colo / Tarifs
- Participation financière de la CAPH pour l'achat d'un défibrillateur par commune adhérente au projet de mutualisation
- Convention avec la fondation « 30 millions d'Amis » portant sur la gestion des chats errants/stérilisation

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

---

**24/03/2022 – Vacances de  
Printemps au Dragon d'Eau**

# Vacances de Printemps

Du 9 au 24  
avril 2022

**Férié**  
le **Lundi 18 avril**  
> Ouvert de 8h30 à 12h30  
> Activité Aqua bike à 8h45

## Chasse à l'œuf

le dimanche 17 avril  
à partir de 10h

Pour les enfants de 3 à 12 ans

Venez faire le plein  
de chocolats !!!

(dans la limite du stock disponible)

## À la recherche du lapin d'or

à partir de 14h30

tous les après-midi un lapin  
en peluche sera caché dans  
l'enceinte du centre aquatique  
afin qu'il soit retrouvé pour  
gagner un lapin en chocolat !

## Aqua Ninja Warrior

le 12 avril de 14h30 à 17h30

> Venez défier le parcours et réaliser le meilleur chrono  
> Des surprises pour les meilleurs de 12 à 99 ans.



**Au dragon  
d'eau**

Centre Aquatique  
intercommunal de l'Armoirac

# Programme des Vacances



## Ventrigliss

Tous les après-midi  
et les samedis



## Structures gonflables

Pendant toutes les vacances de 9h à 11h  
et de 14h30 à 17h30 en semaine.

Lignes d'eau disponibles midi et soir pour les nageurs.



## Stage de natation enfant

2 créneaux de 9h30 à 10h15

2 créneaux 10h30 à 11h15

(débutants et confirmés)



## Baptême de plongée

Mercredis 13 et 20 avril

de 14h30 à 17h30. À partir de 10 ans.



## Après-midi jeux Aquatiques

Mercredi 13, vendredi 15, mardi 19 et jeudi  
21 de 15h à 16h\*. À partir de 6 ans.

Animés par un maître-nageur.



## Activité Pilates

Le lundi 11 et mardi 12 avril de 17h à 18h

Tarif activités - Sur réservation.

À partir du 26 Avril 2022, séance supplémentaire  
de Pilates (débutant) le mardi de 18h30 à 19h30.



03 27 33 99 00

\* Toutes les infos sur notre site [dragondeau.fr](http://dragondeau.fr)

Centre Aquatique Amandinois « Au Dragon d'Eau »  
Chemin de l'Empire - 59230 Saint-Amand-Les-Eaux

LIKEZ  
NOTRE PAGE  
FACEBOOK  
AuDragonDeau



---

**15/03/2022 – Concert de  
l'Harmonie**

# CONCERT

Salle des fêtes - Hasnon

## Harmonie d'Hasnon

Dirigée par Nicolas Joseph

**Dimanche 27 mars 2022**

**16h00**

**"UN NOUVEAU  
MONDE"**

**Entrée  
gratuite**



[harmonie.59178@gmail.com](mailto:harmonie.59178@gmail.com)

---

**09/03/2022 – Liste des  
candidats à l'élection  
présidentielle**



# Election du Président de la République

## CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Décision n° 2022-187 PDR du 7 mars 2022

NOR : CSCX2207727S

(LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE)

Le Conseil constitutionnel,

**Au vu des textes suivants :**

- la Constitution, notamment ses articles 6, 7 et 58 ;
- l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son article 30 ;
- les articles 3 et 4 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;
- les articles du code électoral rendus applicables à l'élection du Président de la République, notamment ses articles L. 2, L. 6, L. 9, L. 45, LO 127, LO 129, LO 135-1 et L. 199 ;
- le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 portant application de la loi du 6 novembre 1962 mentionnée ci-dessus ;
- le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;
- la décision n° 2021-150 ORGA du 21 octobre 2021 relative à la détermination par tirage au sort de l'ordre de la liste des candidats à l'élection du Président de la République et aux modalités de publication du nom et de la qualité des citoyens qui présentent des candidats à l'élection du Président de la République ;
- les décisions n° 2022-175 PDR du 1<sup>er</sup> février 2022, n° 2022-176 PDR du 3 février 2022, n° 2022-177 PDR du 8 février 2022, n° 2022-178 PDR du 10 février 2022, n° 2022-179 PDR du 15 février 2022, n° 2022-180 PDR du 17 février 2022, n° 2022-181 PDR du 22 février 2022, n° 2022-182 PDR du 24 février 2022, n° 2022-183 PDR du 1<sup>er</sup> mars 2022, n° 2022-185 PDR du 3 mars 2022 et n° 2022-186 PDR du 7 mars 2022 ayant arrêté les listes des citoyens habilités ayant présenté des candidats à l'élection du Président de la République ;

**Ayant examiné** les formulaires de présentation qui lui ont été adressés à partir du 27 janvier 2022 et qui lui sont parvenus au plus tard le 4 mars 2022 à dix-huit heures, conformément à l'article 3 de la loi du 6 novembre 1962 mentionnée ci-dessus et à l'article 2 du décret du 8 mars 2001 mentionné ci-dessus ;

**Après s'être assuré** de la régularité des candidatures et du consentement des candidats, avoir constaté le dépôt, sous pli scellé, de leur déclaration d'intérêts et d'activités et de leur déclaration de situation patrimoniale et avoir reçu leur engagement, en cas d'élection, de déposer une nouvelle déclaration de situation patrimoniale six mois au plus tôt et cinq mois au plus tard avant l'expiration du mandat ou, en cas de démission, dans un délai d'un mois après celle-ci ;

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des candidats à l'élection du Président de la République, dont l'ordre a été établi par voie de tirage au sort, est arrêtée comme suit :

- Mme Nathalie ARTHAUD,
- M. Fabien ROUSSEL,
- M. Emmanuel MACRON,
- M. Jean LASSALLE,
- Mme Marine LE PEN,
- M. Éric ZEMMOUR,
- M. Jean-Luc MÉLENCHON,
- Mme Anne HIDALGO,
- M. Yannick JADOT,
- Mme Valérie PÉCRESSÉ,
- M. Philippe POUTOU,
- M. Nicolas DUPONT-AIGNAN.

**Art. 2.** – Cette liste sera publiée au *Journal officiel* et notifiée, par les soins du Gouvernement, aux représentants de l'État en Nouvelle-Calédonie et dans les départements et dans les départements et collectivités d'outre-mer et aux ambassadeurs et aux chefs de poste consulaires.

**Art. 3.** – Cette décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Jugé par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 7 mars 2022, où siégeaient : M. Laurent FABIUS, Président, Mme Claire BAZY MALAURIE, M. Alain JUPPÉ, Mmes Dominique LOTTIN, Corinne LUQUIENS, Nicole MAESTRACCI, MM. Jacques MÉZARD, François PILLET et Michel PINAULT.

Rendu public le 7 mars 2022.

---

**08/03/2022 – Mini Centre de  
Printemps**

HASNON



# Mini Centre de Loisirs

Du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022

Tarif variable  
selon le quotient familial.  
Merci de fournir  
votre attestation  
CAF.

VILLAGE EN  
SPORT  
Nord  
le Département des 59

ALLOCATIONS  
FAMILIALES

## INSCRIPTIONS

du 07/03 au 26/03 sur la plateforme  
de réservation cantine/garderie\*

Inscription à la journée

Le Centre de loisirs accueillera les enfants à l'école du centre.

La garderie sera assurée tous les jours de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

\*si vous n'avez pas d'identifiants rapprochez vous de la Mairie - [accueil@hasnon.fr](mailto:accueil@hasnon.fr)

---

**08/03/2022 – Nageons pour  
l'Ukraine**

Centre Aquatique de Saint-Amand-les-Eaux

**LE 12 MARS**

**DE 9H30 À 11H30**

**ET DE 14H30 À 18H**



**Au dragon  
d'eau**  
Centre Aquatique  
Intercommunal de l'Amandinois



# NAGEONS

# SOLIDAIRE pour l'Ukraine

**TOP DÉFI**

Nager la distance entre Saint-Amand-les-eaux et l'Ukraine soit 1910 Km.  
Toutes les longueurs seront comptabilisées.

**Toutes les entrées piscines seront reversées sous forme de dons.**

Une urne sera disponible à l'accueil du centre aquatique pour tous dons supplémentaires  
(Espèces et chèques - à l'ordre du trésor public - sous enveloppe).

Partenaires de l'événement



**ar com**  
communication pro & pub



---

**25/02/2022 – Informations  
CPAM**



## Cancer colorectal : c'est le moment de se faire dépister !

### Faites vous dépister tous les 2 ans

Le cancer colorectal est la **2e cause de décès par cancer en France**. Pourtant, quand il est dépisté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

L'Institut national du cancer (INCa) organise chaque année un programme de dépistage. Il est destiné aux hommes et aux femmes de 50 ans à 74 ans.

Vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à retirer le kit de dépistage chez votre médecin traitant à l'occasion d'une consultation.

### Effectuez le test chez vous et gratuitement

**Simple.** Rapide et indolore, il est à faire chez vous. Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique.

**Performant.** Il permet une meilleure détection des cancers et des lésions précancéreuses.

**Fiable.** La lecture automatisée de ce test garantit une meilleure fiabilité.

**Toujours gratuit.** Vous n'avez pas de frais à avancer. Se faire dépister à temps peut vous sauver la vie.

**Participez au dépistage !**

### DÉCOUVREZ LE NOUVEL OUTIL POUR AIDER À LUTTER CONTRE LE COVID-19 : LE TÉLÉSERVICE « LISTER MES CAS CONTACTS »



Lorsque vous êtes testés positif au Covid-19, il vous permet de lister facilement les personnes avec qui vous avez été en contacts pendant votre période de contagiosité :

1. Renseignez votre identité et déclarez vos cas contacts sur [declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr)
2. Chacun de vos cas contact recevra par SMS des consignes sanitaires personnalisées
3. La prise en charge et l'accompagnement des personnes ayant été en contact avec vous sont donc facilités et individualisés

---

**24/02/2022 – Atelier**  
**« Gravures Nature » à la**  
**bibliothèque**



# PROGRAMME CULTUREL DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Mercredi 30 mars de 14h à 15h30

Animation Tout public dès 6 ans



## ATELIER « GRAVURES NATURE »

Animé par Sarah Gallet de l'association Interleukin'

*Paysages gravés puis imprimés pour des oeuvres monochromes  
inspirées de l'album « Mon frère des arbres » de Laurent Corvaisier*

*Technique : tétra pack, pointes, encre*

Gratuit sur réservation

03 27 21 67 17

Bibliothèque municipale  
Place de l'église  
**HASNON**



Retrouvez toute la programmation sur :  
[www.mediatheques-porteduhainaut.fr](http://www.mediatheques-porteduhainaut.fr)

---

# 24/02/2022 – Inscriptions scolaires 2022-2023



## Groupes Scolaire Prouvoveur (Julie-Victoire Daubié)

La période des inscriptions scolaires pour la rentrée 2022/2023 débutera

le 7 mars prochain :

- Etape 1 : pré-inscription en Mairie (03 27 21 67 17)
- Etape 2 : prise de contact avec la directrice par mail à [ecoleducentre59178@gmail.com](mailto:ecoleducentre59178@gmail.com)
- Etape 3 : RDV avec Mme Mequignon, pour finaliser la demande



**INSCRIPTIONS**  
**Année scolaire 2022 -2023**  
**ÉCOLE DE CATAINE**



**Les inscriptions commenceront en mars :**

- Pour une inscription en Petite-Section (3 ans) : enfants nés en **2019**
- Pour une inscription en Toute-Petite-Section (2 ans) : enfants nés en **2020**  
*(Les inscriptions en TPS sont soumises au nombre de places encore disponibles après les inscriptions des enfants de 2019.)*

**Vous pouvez dès maintenant,  
prendre contact avec l'école pour un RDV ou pour des renseignements :**

- Par mail : [ce.0591321R@ac-lille.fr](mailto:ce.0591321R@ac-lille.fr)
- Par téléphone : **03.27.26.62.39**

---

**17/02/2022 – Réunion publique**

HASNON



## INVITATION – Réunion publique

Evidence et la Mairie d'Hasnon  
vous invitent à une réunion publique

**le 24 février à 18h**  
*à la Salle des Fêtes*

**Informations concernant la  
construction du lotissement  
derrière les tribunes du stade,  
rue Camille Pelletan**

Cette réunion aura lieu dans le respect des gestes sanitaires :  
Port du masque et distanciation sociale.